

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 47 (1989)

Heft: 3

Artikel: Pour une croissance sélective et raisonnée

Autor: Bornet, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-139849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une croissance sélective et raisonnée

Bernard Bornet,
*Chef des Départements des Travaux
publics et de l'Environnement,
Sion*

Gaston Nicole: En tant que responsable de deux Départements cantonaux aussi importants, vous sentez-vous freiné dans des domaines qui vous paraissent absolument indispensables pour améliorer les équipements collectifs et privés?

Bernard Bornet: Je suis de ceux qui pensent que nous devons, d'une part, promouvoir la croissance de notre économie mais, d'autre part, qu'elle ne doit pas entraîner le gaspillage des années folles. C'est une première affirmation pour répondre directement et concrètement à votre question et cette appréciation est valable pour les cantons, la Suisse et sur le plan international.

Dans le canton du Valais, nous sommes très sensibles à cette double nécessité, car nous avons la volonté politique de poursuivre notre développement — et je crois que nous n'avons pas le choix — mais de le poursuivre de manière sélective et raisonnée. L'exemple du tourisme et de ses retombées pour tous les secteurs économiques, montre bien que les finalités de notre politique de croissance doivent être complétées en fonction de deux notions nouvelles:

1. L'aménagement du territoire
2. La politique de l'environnement.

Elles influencent déjà notre politique générale et nos priorités cantonales.

Lorsque nous avons composé nos départements, chaque chef de département a reçu deux dicastères et l'on m'a confié les travaux publics et l'environnement: vous voyez sans peine les exercices de synthèse qui nous sont imposés! Pour décrire la réalité un peu schématiquement, je dirai ceci: nous avons de grands projets énergétiques pour la Suisse et pas seulement pour nous. Dans le cadre d'un rattrapage économique général, nous devons assurer des axes de communications, en particulier l'autoroute qui est en construction. Un grand tronçon sera inauguré dans une semaine à Sion mais il faut aller jusqu'à Brigue. Ces exemples pourraient être complétés par beaucoup d'autres, or ils suscitent très souvent des oppositions qui s'ajoutent aux contraintes inévitables. Les premières contraintes — mais elles sont nécessaires — se trouvent dans les lois. Après les articles constitutionnels que nous allons voter, l'évolution des législations nous impose de tenir compte, dès le projet d'infrastructures, des contraintes pour l'ensemble des données du projet. Prenons l'exemple d'une nouvelle station ou de l'avenir d'une station touristique. On dit aujourd'hui — et c'est très heureux —: «Partez des potentialités, tenez compte des besoins des finances communales, des infrastructures et pas seulement d'un projet de station avec X milliers de lits, sans prévoir aucune des conséquences...».

Il y a là une volonté politique claire et je voudrais souligner que, dans la pratique quotidienne, les milieux que représente Maître Jacques Morier-Genoud — Ligue suisse et Ligue valaisanne pour la protection de la nature — offrent de réelles possibilités de collaboration et de dialogue dans un respect mutuel. Cela est valable pour tout parce que nous avons une commission cantonale pour la protection de la nature et des paysages que préside mon chef de l'inspection des forêts, M. Bloetzer; tous les projets de tous les départements sont soumis à cette commission. En revanche, il y a d'autres milieux — que je ne nommerai pas — avec lesquels le dialogue n'existe pas encore et qui manifestent une tendance assez systématique à l'opposition. Je le regrette beaucoup, car je suis un homme de dialogue et je crois qu'il est indispensable pour les politiciens d'être «médiatiques». J'espère donc que les efforts de concertation et de participation à l'édification du pays se généraliseront.

Dans l'ensemble, on peut dresser un bilan réellement positif de ce que nous avons entrepris, tout en respectant les milieux qui font valoir leurs droits dans les procédures. Il faut cependant citer un domaine dans lequel se posent des problèmes extrêmement délicats: celui des études d'impact. C'est à partir de la loi fédérale sur la protection de l'environnement — avec une dizaine d'ordonnances d'application — que l'on doit entreprendre les études d'impact. Or, aujourd'hui, le moindre projet exige une étude d'impact pour laquelle on doit donner un mandat à un bureau spécialisé.

Gaston Nicole: Cela m'amène à vous demander, Monsieur le Conseiller d'Etat, si l'écologie vous paraît compatible avec le respect des libertés individuelles, ou si les limites qui sont imposées à ces libertés — pour la sauvegarde du patrimoine naturel — suscitent en vous des inquiétudes?

Bernard Bornet: Les hommes sont un tissu de contradictions. Ils voudraient développer leurs activités, assurer la croissance, mais ils aimeraient aussi jouir de la nature et retrouver le silence ... excellents pour l'équilibre de tous. Il faut donc répondre au mieux à ces deux exigences et je prétends que l'écologie d'aujourd'hui peut être l'économie de demain. Je rejoins ainsi ce qu'a dit M. Guy-Olivier Segond. Il faudrait prendre le temps nécessaire pour trouver les solutions voulues, mais je suis certain que la croissance qualitative est la seule solution pour un développement durable.

Il faut aussi que quelque chose change au niveau des mentalités. Aujourd'hui, on gagne encore plus d'argent à détruire la nature qu'à prendre des mesures pour la protéger. C'est une réalité à laquelle il faut réfléchir pour voir quels remèdes apporter. Les législations, portées par un courant favorable à l'écologie, ont déjà permis de faire de notables progrès, mais il faut que l'on revienne, enfin, à ce que l'on appelle l'échelle des valeurs. Le titre de la rencontre d'aujourd'hui le dit bien «Pourquoi être riches si la nature se meurt?». Le conférencier principal a fortement mis l'accent sur l'importance des structures et des institutions nationales et internationales. Reconnaissant la nécessité de concertations permanentes à ce niveau, j'ai expressément demandé au Conseiller fédéral Flavio Cotti de développer les contacts au sommet avec les responsables de l'écologie des pays voisins. Ce que font les Etats — chez nous, la Confédération, les cantons et les communes — est indispensable dans le monde et les démocraties modernes.

Pour l'Année européenne de l'Environnement, j'ai proposé au gouvernement valaisan d'apporter notre pierre à l'édifice national, en créant un comité cantonal. C'est évidemment

au plus haut niveau que les problèmes les plus graves doivent être résolus (application du principe «pollueur-payant», dispositions pour les catalyseurs de voitures, filtres des stations d'incinération, etc.).

Cependant, ces mesures ne suffisent pas. Il faut aussi faire appel à la responsabilité des individus. Je ne suis pas d'accord qu'on dise aux communes, aux cantons ou à la Confédération: «C'est, dans tous les cas, à vous de résoudre les problèmes posés par exemple par les montagnes de déchets dont tout le monde est peu ou prou responsable».

Dans le domaine de la responsabilité individuelle, nous avons prévu une *Charte de l'environnement*. Ce document est un appel personnel pour que tous prennent en compte l'avenir de notre environnement dans une politique de croissance harmonieuse.